

Contrat d'assurance des risques statutaires :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger le **Centre de gestion de la Haute-Loire** de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte et pour les quatre années à compter du 1^{er} janvier 2020, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, pour chacune des catégories d'agents de la commune.

Décisions du Maire :

Droit de préemption :

Madame le maire informe qu'elle a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens suivants :

- **Section B N° 172 et 173, rue des Menuisiers le Bourg 43500 CHOMELIX.**
- **Section B N°115, rue des Menuisiers le Bourg 43500 CHOMELIX.**

Philippe DURANSON informe le Conseil Municipal que le technicien d'UNISYLVA a évalué les parcelles sollicitées par Monsieur Philippe BEGNIER au lieu-dit la Montthiade entre 3 et 4 000 €, deux parcelles (N° 178 et N°111) pourraient être cédées car ce sont des parcelles avec peu de bois et relativement humide rendant leur exploitation difficile par un forestier, mais relativement accessibles pour un particulier car en bordure de chemin. Décision à prendre lors d'un prochain conseil municipal.

Organisation des élections municipales du 15 mars 2020 : fixation du tour de garde des élus et désignation des assesseurs.